

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. JOSEPH ZAYED, président**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA
CENTRALE DES CÈDRES DANS LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 26 mars 2018 à 19 h
Salle des Bâtisseurs
Pavillon des bénévoles
Les Cèdres, Québec

TABLE DES MATIÈRES

5	SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 MARS 2018	
	MOT DU PRÉSIDENT	1
	PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
	M. VAN HAO NGUYEN (DM1).....	4
10	MRC VAUDREUIL-SOULANGES, Mme Alexandra Lemieux et M. Raymond Malo (DM2)	13
	PRÉSENTATION VERBALE :	
	M. NORMAND AMESSE	25
	Mme LINDA JULIEN	32
15	M. GILLES SANTERRE.....	36
	SUSPENSION	
	REPRISE	
20	RECTIFICATION	
	Mme Caroline Belley, porte-parole d'Hydro-Québec	
	M. Éric Péloquin, ingénieur-chef, sécurité des barrages, Hydro-Québec	40
	MOT DE LA FIN	41
25	AJOURNEMENT	

30

SÉANCE DU 26 MARS 2018
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

35

LE PRÉSIDENT :

40

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges* par Hydro-Québec.

45

Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

50

Pour ce faire, je suis secondé par messieurs Jean-François Bergeron, Rafael Carvalho et Jean Roberge, qui sont des analystes, de monsieur Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission, madame Karine Lavoie, conseillère en communications, ainsi que madame Ginette Otis, agente de secrétariat.

55

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

60

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténotypiste. En fait, c'est tout comme la première partie de l'audience. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également, dans le site Web du BAPE.

65

Si quelques-uns d'entre vous étaient présents le 26 et le 27 février dernier, vous vous souviendrez que c'était la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

70

Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 14 mars dernier leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat en arrière de la salle. J'ai cru

comprendre par monsieur Guay-Lachance que c'est déjà fait. La commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser leur point de vue.

75

Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire également en s'inscrivant au registre en arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription et elles disposeront d'une dizaine ou d'une quinzaine de minutes pour leur présentation.

80

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

85

Deux présentations sont prévues à l'horaire de la soirée. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

90

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur, sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit, bien sûr, d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

95

Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant, ou encore de sa présentation.

100

Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits, et non à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger les données erronées.

105

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu en arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

110

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra, bien sûr, son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documents et dans le site Web du BAPE, et pourront être consultées gratuitement par Internet au centre de consultation de la région.

115 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions, ainsi que de vos constatations, et bien sûr, de l'analyse de la commission.

Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 22 juin 2018. Par la suite, la ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

120 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procédera à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient, bien sûr, au Conseil des ministres.

125 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont ou seront disponibles dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultation de la région. L'adresse des centres est disponible en arrière de la salle.

130 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

135 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

140 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter.

Votre opinion, bien sûr, à l'égard de nos services est essentielle. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

145 Sans plus tarder, j'invite le premier participant, monsieur Nguyen, à faire sa présentation.

150

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. VAN HAO NGUYEN**

LE PRÉSIDENT :

155

Bonsoir, Monsieur Nguyen.

M. VAN HAO NGUYEN :

160

Bonsoir, Monsieur le président. Merci pour me donner l'opportunité de défendre mon mémoire ce soir.

165

Je voudrais dire d'abord que j'ai assisté à la rencontre extraordinaire de mercredi dernier. Cette rencontre a apporté un meilleur éclairage sur le projet de réfection. Je note cependant que les ingénieurs d'Hydro-Québec – c'est normal aussi – possèdent des outils et des données que je ne possède pas pour lire l'étude d'impact déposée.

Donc, en fait, le mémoire que j'ai rédigé se base sur ce qui a été exposé dans l'étude d'impact. C'est comme, ainsi dire, une opinion technique.

170

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant. Est-ce que c'est possible de monter légèrement le son ou rapprocher le micro ?

175

M. VAN HAO NGUYEN :

Ou que je m'approche.

LE PRÉSIDENT :

180

Ou rapprocher le micro.

M. VAN HAO NGUYEN :

185

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

190

M. VAN HAO NGUYEN :

Oui, en fait, c'est [manque de son], mais je ne prétends pas faire la conception ou je ne suis pas un expert non plus.

195

Alors, je voudrais dire que la solution du déversement de till pour améliorer l'imperméabilité de la digue ne me paraît pas la meilleure. En effet, les exemples fournis par Hydro-Québec sont pour des cas de très grands bassins et non dans un petit canal avec courants d'eau et batillage de la navette fluviale et/ou des canots de plaisance.

200

Avec l'éclairage nouveau apporté lors de la rencontre extraordinaire, je voudrais revenir à l'une des solutions écartées dans l'étude d'impact, celle de l'insertion d'une paroi étanche dans la digue.

205

Selon cette étude, une paroi étanche est un mur imperméable, par exemple de type ciment bentonite, relativement étroit, qui est mis en place dans un ouvrage pour réduire l'écoulement de l'eau. Pour être efficace, une telle paroi doit être réalisée jusqu'au roc et doit venir se marier parfaitement avec le parement d'argile existant qui est incliné.

210

Alors, lors de la dernière rencontre, la rencontre extraordinaire, l'historique de la construction de la digue montre qu'elle a été réalisée à sec et qu'une clé a été réalisée en plein milieu de la digue dans la base de celle-ci. La paroi étanche pourra donc être ancrée dans cette clé, comme point de départ, et insérée jusqu'à la hauteur désirée.

215

Plusieurs techniques existent et je suggère celle du forage et de l'injection d'un coulis de ciment bentonite. Les raisons invoquées pour écarter cette solution semblent être des problèmes à résoudre et non des risques ou des impossibilités de réalisation.

220

Je ne tiens pas à relire, j'ai quand même imprimé les raisons de cet écart, mais je n'ai pas besoin de le relire ici.

LE PRÉSIDENT :

225 Vous avez toute la latitude nécessaire. Si vous voulez les mentionner, vous les mentionnez.
Si vous voulez les garder pour les fins de la commission, de toute façon, votre mémoire sera rendu public.

M. VAN HAO NGUYEN :

230 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

235 Donc les personnes qui sont intéressées pourraient toujours aller sur le site Web du BAPE et le lire au complet.

M. VAN HAO NGUYEN :

240 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

C'est comme vous voulez.

245 **M. VAN HAO NGUYEN :**

Juste lire quelques-uns, pas tout parce que ça va être long.

LE PRÉSIDENT :

250 Allez-y.

M. VAN HAO NGUYEN :

255 Juste dire, par exemple, qu'elle a été écartée pour les raisons suivantes. On parle de difficulté de raccorder de façon étanche une paroi verticale avec les éléments d'étanchéité existants suivants : la fondation au pied de la digue dans le canal d'aménée; à l'extrémité ouest, le béton de l'évacuateur désaffecté; à l'extrémité est, le noyau argileux incliné existant.

260 Alors, ce n'est pas impossible comme tel, c'est juste des difficultés. On parle aussi...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Nguyen, juste pour qu'on s'entende, est-ce que vous lisez votre mémoire? Non, hein?

265

M. VAN HAO NGUYEN :

Non, non, je lis les raisons pourquoi la paroi étanche a été écartée dans l'étude d'impact.

270

LE PRÉSIDENT :

J'apprécierais beaucoup, si vous ne lisez pas toutes les raisons, que vous remettiez à monsieur Guay-Lachance, en arrière de la salle, une copie de ce qu'on appellera un addenda à votre mémoire. Parce que cette information-là, je ne l'ai pas.

275

M. VAN HAO NGUYEN :

D'accord, en fait, c'est dans l'étude d'impact. Je pensais que vous l'aviez devant vous, là.

280

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, mais quand même, ça fait partie de votre mémoire.

285

M. VAN HAO NGUYEN :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

290

Merci.

M. VAN HAO NGUYEN :

295

Alors, c'est un peu pour vous dire que les raisons qui sont citées là sont un peu des difficultés, mais que c'est normal, quand vous faites de l'ingénierie, que vous solutionniez les difficultés. Ce n'est pas une raison pour écarter. Ça pourrait être une raison économique, peut-être que si c'est trop onéreux. Donc, en fait, quand il y a deux, trois solutions, vous essayez d'optimiser en choisissant la meilleure solution au meilleur coût.

300 Par exemple, un autre exemple que c'est dit ici : « [...] *la difficulté de réaliser une paroi à travers des matériaux perméables et de granulométrie variable qui sont soumis à des écoulements pouvant occasionner une instabilité de la digue durant les travaux* ». Mais c'est effectivement ça qu'on fait quand on fait de l'injection de coulis de ciment bentonite, c'est pour combler, justement, les vides dans la granulométrie existante.

305 Alors, disons que j'aime bien cette solution de paroi étanche, là, qui a été écartée un peu vite.

J'ai aussi proposé dans mon mémoire une solution qui est la pose d'une géomembrane en sandwich entre deux géotextiles.

310 J'aimerais parler maintenant de la pièce DA8 intitulée *Surveillance des barrages*. Ce document inclut en annexe les principes d'auscultation des barrages. Il est dit dans cette annexe que : « *Le recours à des systèmes d'acquisition automatique doit être justifié et limité aux cas suivants : comportement particulier du barrage nécessitant des relevés à fréquences rapprochées* » – c'est dit dans la pièce DA8. « *Accès au barrage difficile ou coûteux; valeur stratégique du barrage ou autres considérations économiques* ». On pourrait ajouter à ces cas – ça, c'est mon opinion – celui de la sécurité de la population environnante.

320 Dans la solution proposée par Hydro-Québec ou dans les solutions que j'ai préconisées, le comportement particulier de la digue qu'on veut contrôler est l'infiltration de l'eau à travers celle-ci. Il faudrait donc un système de suivi permanent qui permet de signaler une infiltration excessive.

325 Mon mémoire suggère l'installation de capteurs linéaires mesurant la permittivité diélectrique du sol. En disposant ces capteurs à différentes hauteurs du côté aval de la digue, ils permettraient de détecter les endroits où passe l'eau d'infiltration en plus de pouvoir les localiser de façon précise. Cette technologie est disponible et, de plus, son coût d'installation est minime par rapport au coût des travaux.

330 En résumé, je recommande l'imperméabilisation du côté nord de la digue à l'est de l'évacuateur désaffecté avec l'une des solutions préconisées. Il faudrait, pour cela, faire la conception et une analyse comparative des solutions. Les autres points sont cités dans l'étude; la mise en place de film inverse sur le côté sud de la digue pour confiner les particules à l'intérieur de la digue au lieu d'une imperméabilisation globale. La stabilisation en enrochement de certaines sections du côté sud de la digue, ça aussi c'est écrit dans l'étude d'impact. Et ce que j'ajouterais

335 c'est l'installation de capteurs linéaires pour le suivi permanent de l'infiltration d'eau à travers la digue. Merci.

LE PRÉSIDENT :

340 Merci à vous. J'aurais quelques questions si ça ne vous dérange pas de discuter avec moi. Vous proposez une géomembrane pour l'imperméabilisation de la digue. Est-ce qu'à votre connaissance, de telles géomembranes existent dans d'autres digues en Amérique du Nord?

M. VAN HAO NGUYEN :

345 Bien, en fait, il y a différentes façons. Comme j'ai dit que je ne suis pas un expert, mais de faire comme un masque qu'on appelle ça, un masque du côté amont d'une digue.

LE PRÉSIDENT :

350 Mais est-ce que ça existe à votre connaissance en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde?

M. VAN HAO NGUYEN :

355 Disons que je n'ai pas fait des recherches, j'ai juste lu un peu sur Internet qu'est-ce que les gens font, alors il y a de l'argile, il y a aussi une dalle de béton qu'on coulerait et tout ça. Là, j'ai compris que dans ce cas-ci on a de l'eau, et qu'il y a un coût énorme à faire des batardeaux, ce qui fait que je me suis dit, bien, si c'est si cher que ça, on peut peut-être mettre une membrane.

360 Vous savez que dans la solution qu'ils font de mettre du till, ils ont une espèce de rideau de confinement qu'ils mettent dans l'eau pour empêcher le till de se propager dans le canal.

LE PRÉSIDENT :

365 Pendant les travaux.

M. VAN HAO NGUYEN :

370 Pendant les travaux. Mais supposons que vous prenez ce rideau de confinement et que vous le rapprochez de plus en plus vers la rive, et que vous le déposez simplement sur la rive, alors la pression de l'eau va le maintenir. Puis vous avez la solution que je propose, mais moi, j'ai mis en plus le géotextile, c'est pour protéger la géomembrane.

375 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce qu'une géomembrane permettrait quand même de revégétaliser la berge?

380 **M. VAN HAO NGUYEN :**

C'est ça, et en plus, pour la maintenir en place, on a besoin d'une espèce de perrés qu'on peut, avec de gros blocs qu'on déverserait, et les perrés servent souvent de frayères pour les poissons. Alors qu'actuellement, le till, vous le déversez là et dans mon mémoire je disais, bien, on dirait que le courant fonce directement là-dessus. On va par les lignes de profondeur, et j'ai compris, 385 durant l'exposé de mercredi dernier, qu'il y a un dénivellement d'eau du côté de l'île aux Vaches, ce n'est pas très profond. Bien là, soudainement, il y a comme... auparavant, il y avait des rapides. Ça descend un peu plus rapidement, alors, et là, on s'en va déverser le till là, je trouve que ce n'est peut-être pas une très bonne idée. C'est sûr qu'il y aura de l'érosion.

390 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, le till ne sera pas déversé du côté de l'île aux Vaches quand même.

395 **M. VAN HAO NGUYEN :**

Non, non, c'est du côté, je veux dire, sud...

LE PRÉSIDENT :

400 Proche de l'évacuateur désaffecté.

M. VAN HAO NGUYEN :

Oui, oui, du côté de l'évacuateur, là, mais que si vous regardez le courant d'eau – on le voit 405 sur photo –, ça fonce directement là.

LE PRÉSIDENT :

Pour la question de votre proposition relative au suivi permanent.

410 **M. VAN HAO NGUYEN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

415

Je me demandais que la mesure de la permittivité diélectrique, est-ce que ça éviterait, à ce moment-là, les inspections visuelles qui sont obligatoires?

M. VAN HAO NGUYEN :

420

Oui. C'est ça, parce que moi, je trouve qu'avec le danger dont on a parlé mercredi dernier, je trouve qu'une inspection visuelle, en fait, ce qu'ils font quelques fois par année, si jamais il y a d'autres priorités et qu'on saute une inspection, bien là, on peut rester des mois sans aucune inspection. Et dans des digues comme ça, quand il y a un problème, ça arrive n'importe quand.

425

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ça serait le seul avantage par rapport à l'inspection visuelle ?

430

M. VAN HAO NGUYEN :

L'avantage, c'est que dès qu'il y a un problème, on peut déjà le savoir, puis on pourrait peut-être aller corriger le problème par une injection de bentonite pour améliorer tout de suite, corriger au fur et à mesure et non pas attendre. Mettons, dans dix ans, soudainement, tout est fini et puis il faut tout refaire.

435

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça, ça serait... pourriez-vous nous dire un peu, de façon pratico-pratique, qu'est-ce qu'on installe sur la digue pour permettre une lecture? Est-ce qu'on peut avoir une lecture en continu?

440

M. VAN HAO NGUYEN :

Oui. Oui.

445

LE PRÉSIDENT :

C'est ça l'avantage?

450

M. VAN HAO NGUYEN :

C'est ça, c'est ça, et comme la centrale n'est pas loin, bien, on amènera les signaux directement à la centrale.

455

LE PRÉSIDENT :

Puis c'est régulièrement utilisé pour des travaux de digues, de barrages?

460

M. VAN HAO NGUYEN :

Oui. Oui. Disons, c'est moins connu au Québec qu'en Europe.

LE PRÉSIDENT :

465

Bien, merci beaucoup.

M. VAN HAO NGUYEN :

470

Oui, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Et merci de votre participation tout au long des travaux de la commission.

475

M. VAN HAO NGUYEN :

Merci, je ne resterai pas parce que j'ai un autre engagement ce soir.

480

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien, monsieur Guay-Lachance m'avait indiqué.

M. VAN HAO NGUYEN :

485

Merci beaucoup.

490

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
Mme ALEXANDRA LEMIEUX
M. RAYMOND MALO

LE PRÉSIDENT :

495

J'appellerai maintenant la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Bonsoir, Messieurs, Dames, si vous voulez vous nommer pour les fins des transcriptions, ça serait gentil.

500

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

Alexandra Lemieux, conseillère en aménagement du territoire à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

505

M. RAYMOND MALO :

Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et aux dossiers métropolitains à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

510

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

515

M. RAYMOND MALO :

Merci. Bien, on vous a déposé un mémoire. Je ne présenterai qu'une brève synthèse dans un premier temps. Dans un second temps, j'aimerais vous poser une question, après, sur la rencontre extraordinaire qui a eu lieu le 21 mars, puisqu'on devait déposer les mémoires la journée même, là, il était complété. Ça fait que si vous me permettez, j'aimerais vous demander quelque chose.

520

Donc, d'entrée de jeu, la MRC de Vaudreuil-Soulanges signifie son insatisfaction sur la façon dont Hydro-Québec a prévu ce projet qui aura lieu dans un milieu sensible et fortement fréquenté lors de la saison touristique. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé la tenue du présent BAPE afin que les projets suivent un mode de gestion intégrée en partenariat avec tous les acteurs et intervenants publics et privés.

525

530 Les travaux réalisés par Hydro-Québec entre les années 1910 et 60 pour aménager le
complexe Beauharnois-Les Cèdres ont fortement déstructuré le milieu naturel et le paysage
d'origine du lieu. Ce tronçon du fleuve Saint-Laurent compris entre les lacs Saint-François et Saint-
Louis constituait, jusqu'au début du 20^e siècle, un écosystème exceptionnel et une unité de paysage
d'une très grande qualité. Les impacts de ces travaux se font toujours ressentir aujourd'hui, car les
travaux ont modifié à jamais le paysage de ce secteur.

535 Au niveau des répercussions sur les activités récréotouristiques, la MRC de Vaudreuil-
Soulanges a des compétences et des responsabilités importantes en matière d'aménagement du
territoire, en plus du développement économique et touristique.

540 L'endroit où les travaux d'Hydro-Québec seront réalisés est particulièrement important
puisque'il s'agit d'une attraction récréotouristique majeure. Ce secteur du fleuve est reconnu comme
un pôle récréotouristique axé sur le cyclisme, les excursions en bateau, les activités nautiques et la
pêche.

545 Ce site est désormais reconnu comme un attrait important de la Montérégie puisque le
ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a attribué des sommes
importantes au développement récréotouristique de cette aire par le biais du Fonds d'appui au
rayonnement des régions cette année.

550 Comme les travaux prévus par Hydro-Québec se feront lors de la saison touristique, ceux-ci
auront des répercussions majeures sur le tourisme et l'économie de la région. En raison de cette
conséquence, il est impératif qu'Hydro-Québec travaille avec les acteurs du milieu afin de trouver
des solutions, afin que ces activités de la société d'État aient le moins d'impact possible sur ses
partenaires.

555 Des travaux dévastateurs pour le paysage. Les travaux planifiés par Hydro-Québec créeront
une empreinte importante puisqu'ils entraîneront une perte totale de la végétation dans l'aire des
travaux. Les travaux de réfection de la digue entraîneront notamment l'abattage de plus de
225 arbres à maturité. La végétation actuelle de ce secteur s'est formée à la suite des travaux au
560 début du siècle dernier et donc, sur les 100 dernières années.

565 Compte tenu de ces impacts paysagers importants, il est impératif pour Hydro-Québec de
gérer des travaux de cette ampleur comme l'ensemble des grands projets qui ont des
conséquences sur le milieu de vie. À cet effet, la société d'État doit prendre toutes les mesures
nécessaires afin que ces interventions aient le moins d'impact possible sur les milieux et elle se doit
de travailler de concert avec les partenaires du milieu afin de trouver des solutions.

570 En conclusion, la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à Hydro-Québec de gérer ce projet de manière moderne et de ne plus perpétuer ce qui se faisait au 19^e siècle. Hydro-Québec ne peut plus se soustraire de ses responsabilités et doit respecter le statut récréotouristique du milieu et de ses composantes paysagères, patrimoniales, naturelles, sociales, économiques.

575 Pour l'instant, les travaux d'Hydro-Québec sont négatifs pour notre territoire. Nous voulons que cette situation cesse, et qu'à partir de maintenant, tous les travaux entrepris par Hydro-Québec deviennent positifs et améliorent les milieux de vie des populations touchées par les répercussions de ces travaux.

580 À titre d'exemple, le paysage et le milieu naturel subissent les contrecoups causés par l'assèchement, de novembre à avril, d'à peu près 1 000 hectares, soit près de 39 % de la superficie du fleuve entre les lacs Saint-François et Saint-Louis.

585 Selon Hydro, le barrage compensateur n'aurait pas été construit pour résister aux glaces et, de leur point de vue, ça avait du bon sens, mais du point de vue des communautés où se sont faits ces travaux et où les impacts se font, ça n'a aucun sens d'assécher le fleuve. On n'a pas tenu compte des collectivités.

590 Vaudreuil-Soulanges ne veut plus subir les répercussions et les impacts négatifs qu'entraînent ces installations et demande à ce que tous les travaux réalisés par Hydro-Québec deviennent des plus pour la région.

595 En ce qui a trait à la rencontre extraordinaire du 21 mars, il y a eu plusieurs échanges, mais à un moment donné on parlait des plans de mesures d'urgence comme quoi, en vertu de la *Loi sur les barrages*, si j'ai bien retenu la raison, Hydro-Québec devrait – il était soutenu lors de vos questions, ce qu'Hydro-Québec a dit – devrait faire connaître ça aux MRC et aux municipalités impactées par leurs ouvrages.

600 Après vérification à notre service d'archives, on a effectivement retrouvé un sommaire de plan de gestion des eaux de retenue de l'aménagement de Carillon que nous avons reçu le 18 décembre 2017, mais à notre demande, à cause des problèmes qu'on a eu d'érosion, de fortes érosions lors des crues printanières à Pointe-Fortune, donc sur la rivière des Outaouais.

605 Effectivement, comme il a été dit, c'est confidentiel, et cetera, sauf que je n'ai pas retrouvé les autres. Ces documents datent de décembre 2004. Est-ce qu'ils ont été égarés? Je ne le sais, mais on ne les a pas retrouvés. Ça fait que je ne sais pas si je peux vous le demander, j'apprécierais qu'Hydro-Québec vous dépose les correspondances, puisqu'ils ont affirmé qu'ils nous les avaient déposées, puis que c'était en vertu de la *Loi sur les barrages*, donc, j'apprécierais qu'ils vous

déposent les correspondances qu'ils nous auraient fait parvenir pour nous transmettre ces documents de plan des mesures d'urgence. Merci.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Monsieur Malo. Madame, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose? Non? Ça va.

615 Alors, Monsieur Malo, je me permets de vous le dire aujourd'hui, vous avez tout un débit. Probablement qu'on vous l'a déjà mentionné, mais vous avez un débit très rapide, mais heureusement, j'ai lu votre mémoire avant que vous ne le présentiez, ce qui me permet de revenir sur certains aspects que vous n'avez pas nécessairement touchés dans le cadre de votre présentation orale, mais qui y sont, dans le cadre de votre mémoire.

620 Permettez-moi, d'abord, pour votre demande par rapport à la réunion extraordinaire, écoutez, la commission la prend en note, puis on verra, je discuterai avec mes collègues quelles sont les suites à donner, mais pour avoir des dépôts de cette nature-là, juste une preuve de correspondance, à priori, ça ne devrait pas faire problème pour la commission.

625 Vous avez fait référence, dans le cadre de votre mémoire à l'importance, notamment, du parc régional et je me demandais si vous avez – on l'a abordé très légèrement en première partie de l'audience – est-ce que vous avez des informations, des documents sur le niveau de fréquentation? Sur l'historique, le niveau de fréquentation, le profil temporel des fréquentations du parc régional ou ce sont des observations qualitatives?

630

M. RAYMOND MALO :

635 Non, on n'a pas de statistiques fixes. Peut-être pour la piste cyclable, il faudrait que je m'informe, ceux qui gèrent la piste, s'ils ont des données d'utilisation de la piste, mais du parc en tant que tel, non.

LE PRÉSIDENT :

640 O.K. Est-ce que vous avez également des documents qui vous permettent d'apprécier des retombées économiques du parc régional?

M. RAYMOND MALO :

645 Il faudrait que je m'informe pour la piste, mais pas pour le parc. Le parc, il faut comprendre
qu'il y a eu plusieurs tentatives de développer ce site-là. Là, on est à reprendre parce qu'il y a eu
l'abolition, à un moment donné, de la régie qui gérait ce projet-là, on est en rediscussion,
actuellement, avec le ministère des Transports pour une entente pour, justement, mettre en œuvre
650 ce parc-là, et le principal propriétaire, c'est le ministère des Transports. On est actuellement à
finaliser une entente pour former le parc avec le ministère des Transports en ce qui a trait à sa
propriété.

LE PRÉSIDENT :

655 Est-ce qu'Hydro-Québec est partenaire dans ces discussions?

M. RAYMOND MALO :

660 Ils devront être approchés, mais il y a plusieurs années, ils avaient montré un non-intérêt à
participer. Mais ça fait plusieurs années, nous allons y revenir prochainement.

LE PRÉSIDENT :

665 D'accord. Avant que je l'oublie, je l'avais pris en note ici, vous avez indiqué d'entrée de jeu
que la MRC était très mécontente de la façon de faire d'Hydro-Québec. Ce que j'ai compris, par
ailleurs, en première partie de l'audience, c'est qu'il y a eu des échanges, des discussions entre
Hydro-Québec et les MRC concernées. Est-ce qu'effectivement, à votre connaissance, ces
discussions-là ont bel et bien eu lieu? Quel en était l'objet? Est-ce que c'était, il n'y avait pas là une
670 place privilégiée pour discuter de vos inconforts avec Hydro-Québec? Pourriez-vous élaborer un
peu là-dessus?

M. RAYMOND MALO :

675 Sur le projet en tant que tel...

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

680 On a reçu l'invitation de participer à la journée de portes ouvertes au mois de novembre, mais
c'était tout.

M. RAYMOND MALO :

685 Le problème n'est pas vraiment ça. Ils font ce qu'ils ont à faire à ce niveau-là, c'est-à-dire ils focussent sur l'ouvrage qui vient. Le problème vient... tantôt quand on disait que ce n'est pas un plus, c'est qu'en dehors du fait qu'ils vont nuire à la saison – c'est une chose, il faut qu'ils fassent leurs travaux, là, bon, à savoir s'ils pourraient le faire dans une autre période, là –, mais ce qui est important, c'est qu'au final, on se retrouve avec un paysage qui est encore dévasté.

690 C'est-à-dire ça a été dévasté en 1900, bon. Ça a été, aussi, ils en ont rajouté quand ils ont fait le barrage de Beauharnois. Ils ont dévié encore plus de quantité d'eau pour dévier l'eau vers le barrage, donc ils ont rajouté des infrastructures qui, à ce moment-là encore – à ce moment-là, de ce que je comprends – auraient asséché le fleuve, mais on se retrouve que là, par des travaux, on va déboiser. Ça fait qu'on va encore détruire le paysage.

695 Quand je dis que ce n'est pas un plus, c'est à ça qu'on réfère. C'est que même à ce chapitre-là, puis leur programme, on n'a pas de 1 %, on a rien, il n'y a pas d'argent neuf mis là-dedans. Donc, le programme qu'ils ont ne s'applique pas, 1; de 2, bien, ils vont continuer à détruire le paysage, ça fait que ce n'est pas un plus.

700 Quand on dit que quand ça a été fait au 19^e siècle de la façon dont on le faisait au 19^e siècle, c'est-à-dire ils ont fait un barrage, pas Hydro, mais ceux qui étaient là ce moment-là, ils ont fait ça et pour exporter de l'énergie, ils ont... bon. Après ça, ils ont fait une deuxième phase, ils ont encore plus détruit le paysage, le lieu, encore beaucoup plus, puisqu'ils assèchent le fleuve d'une façon importante. Puis là, bon, ils arrivent avec un projet X pour sécuriser, c'est bien qu'on sécurise les ouvrages, mais c'est encore un moins pour nous autres.

705
710 Donc, ce qu'on dit c'est qu'il faudrait changer de philosophie, que le 19^e siècle c'est passé. Il y a des critères maintenant – on a inventé des Bureaux d'audiences publiques, d'ailleurs, pour y voir – et on voudrait que quand ils interviennent, que ce soit un plus au total. C'est ça qu'on demande.

LE PRÉSIDENT :

715 Je pense que c'est très palpable à la lecture de votre mémoire, et je vous cite à deux endroits :

« *L'ouvrage, une fois construit, doit se solder en un gain environnemental.* »

Ça reprend exactement ce que vous venez de dire. Et :

720 « *L'ouvrage doit contribuer à renforcer la qualité du produit récréatif.* »

Mais de façon moins conceptuelle et plus opérationnelle, qu'est-ce que vous voulez? Qu'est-ce que vous souhaiteriez?

725 **M. RAYMOND MALO :**

Bien, il faudrait qu'on soit capables d'en parler, pas juste, justement, quand ils mettent le projet, puis c'est ça puis c'est tout, puis ils n'ont pas le projet en pour cent, ils n'ont pas ci, n'ont pas ça, puis on discute.

730 Pour ce qu'il y a à faire, puis vous avez posé toutes sortes de questions, puis on espère que l'ouvrage ne devrait pas être dévastateur à d'autres égards. Mais nous, ce qu'on dit, c'est que du point de vue des collectivités, on y est perdants. C'est ça qu'on dit. Donc, comment y arriver? Bien, il faudrait que les mécanismes ou vous, vous puissiez faire des recommandations ou qu'ils changent leurs approches. C'est clair que nous autres, on aimerait mieux, même s'il n'y a pas de BAPE, qu'on soit capables d'échanger et qu'on fasse des plus. Je le répète, c'est un acteur important chez nous, l'Hydro-Québec, ils ont deux barrages majeurs. On a des discussions, mais quand ils interviennent, on veut tout simplement, je le répète, que ça soit positif, pas négatif. Là, on se retrouve en moins.

740 **LE PRÉSIDENT :**

745 Non, je comprends très bien, mais je voulais pousser un peu plus loin la réflexion et voir, est-ce que vous avez des orientations au niveau de la MRC que vous aimeriez voir aboutir et que ça serait une occasion pour vous d'y arriver? Et si oui, quelles sont ces orientations? Vers quoi on devrait tendre? Mais, encore une fois, pas de façon conceptuelle parce qu'au niveau conceptuel, c'est très bien décrit, mais de façon plus opérationnelle. C'est-à-dire bon, bien, on aimerait, on a tout un territoire qu'on voudrait voir développer de telle ou telle façon qui serait adjacent à la digue qui pourrait être développé de telle façon. Je voulais savoir si vous aviez poussé la réflexion de façon plus opérationnelle que conceptuelle.

750 **M. RAYMOND MALO :**

755 Non, sauf qu'on peut le faire assez vite parce que de toute façon, l'assèchement, ça, il faudrait un jour s'y attarder.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

760

M. RAYMOND MALO :

Deuxièmement, dans le cadre du parc, je le disais tantôt, la première approche, il y a plusieurs années, avait été négative. Bien là, elle pourrait être positive, puis on pourrait peut-être construire ensemble ce territoire-là.

765

LE PRÉSIDENT :

Mais de votre côté, pour le moment, vous n'avez pas fait de demande expresse à Hydro-Québec pour une rencontre par rapport à ce projet ou autour de ce projet?

770

M. RAYMOND MALO :

Non.

775

LE PRÉSIDENT :

Et Hydro-Québec ne vous a rien offert outre la participation à la rencontre d'information.

780

M. RAYMOND MALO :

Pas à ma connaissance.

785

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

Non.

M. RAYMOND MALO :

790

Non.

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

Je voulais juste souligner quand même, par rapport à notre compétence en matière d'aménagement du territoire, nous, notre outil, c'est le schéma d'aménagement et on a vraiment un

795

chapitre complet sur le parc régional du canal de Soulanges qui traduit la vision pour l'ouverture du canal un jour, pour la mise en valeur de ce secteur-là. Donc là-dedans, on retrouve quand même des propositions concrètes pour la mise en place du parc.

800 Et je voulais également revenir un peu au paysage et au volet environnemental naturel
paysagé du projet, où on venait demander le remplacement d'un ratio de deux arbres pour chaque
arbre coupé. Ça, on pense que c'est un plus, du un pour un, et Hydro-Québec avait soulevé le fait
qu'il y avait plusieurs arbres matures également qui devraient être coupés, donc pourquoi pas aller
805 proposer du deux pour un pour pouvoir venir remplacer des arbres qui sont matures, que ce n'est
pas vraiment au même niveau qu'un petit arbre, un fouet comme on pourrait dire. Donc ça, c'était
un autre exemple qu'on proposait dans le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

810 Si vous permettez, je vais regarder le mémoire parce que j'avais d'autres questions. Oui.
Dans votre mémoire, vous faites également référence au fait que des propriétés riveraines
connaissent une baisse importante de la valeur foncière et d'importantes limitations de
développement. Cette baisse de valeur, elle est de quel ordre?

815 **M. RAYMOND MALO :**

Bien, c'est surtout à Pointe-des-Cascades. On a eu plusieurs projets dans le cadre du
développement du canal, mais ça a toujours été amené comme négatif. La Municipalité serait plus
en mesure de particulariser cela, mais c'est clair qu'il y a des terrains où il y a déjà eu des chalets,
820 mais là, c'est un terrain où il y a très peu de matériaux meubles. On comprend que c'est des
investissements majeurs si la Ville entrait l'aqueduc et l'égout, mais devant... si vous faites un
complexe là, puis il y a toute une partie que c'est sec à l'année, c'est loin d'être positif. C'est-à-dire
ça empêche le développement majeur.

825 Puis il y a déjà eu des projets de condos dans ce secteur-là, mais ça prend des
investissements, je le répète, assez importants à cause du sol, et il n'y a pas d'eau d'un côté, ça
fait que c'est très négatif vendre un bord de l'eau qui s'assèche plusieurs mois par année, ça
empêche sa mise en valeur, et de deux façons : au niveau récréotouristique, tous les projets de
discussion qu'il y avait pour le canal, bien, on a le même problème là. C'est qu'il y a tout un côté,
830 puis là, on est proches, là, on est dans le même secteur. Si on lève, à un moment donné, un bâtiment
le moins élevé voit cet assèchement-là, ça fait que ça empêche un développement
important.

LE PRÉSIDENT :

835

Donc, vous avez touché deux points importants. Donc, ça nuit au récréotourisme et ça empêche les développements, mais par rapport à la baisse de valeur foncière, est-ce qu'il y a quelque chose qui peut l'articuler?

840

M. RAYMOND MALO :

Je n'ai pas de document spécifique là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

845

Bien, est-ce qu'il y a une période?

M. RAYMOND MALO :

850

Les études fiscales, on en fait plusieurs. S'il faut en déposer une, on pourrait, mais elle n'est pas faite. Mais c'est clair que l'empêchement de construire ou de mettre de la valeur là, c'est clair, ça a été à tous les rapports. Quand on arrivait avec ça et qu'on regardait les possibilités, ce n'est pas qu'il n'y en a pas, mais c'est que c'est très limitatif de vendre les terrains où il n'y a plus d'eau.

855

LE PRÉSIDENT :

À l'heure actuelle, il y a plusieurs terrains qui peuvent être disponibles pour la construction et qui ne trouvent pas preneur, c'est ça?

860

M. RAYMOND MALO :

Oui, bien, il y a plusieurs contraintes, mais une des contraintes c'est celle-là, c'est que c'est asséché.

865

LE PRÉSIDENT :

Et si vous enlevez cette contrainte, est-ce que le développement pourrait se faire? Parce que vous avez dit il y a plusieurs facteurs.

870 **M. RAYMOND MALO :**

Bien, ce n'est pas le seul. Non, non, bien c'est la roche en place. On comprend, quand je disais que ça prend une certaine densité, parce que rentrer les infrastructures là, ça peut être assez dispendieux, mais si on parle de densité, on va parler de hauteur. Si on est en hauteur, effectivement, on voit l'assèchement de partout. Mais de partout, c'est-à-dire de tout le secteur qui serait développable.

875 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Vous faites également référence au fait qu'Hydro-Québec devrait prévoir une compensation financière aux propriétaires riverains et aux municipalités. C'est toujours par rapport à cet enjeu d'assèchement?

885 **M. RAYMOND MALO :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

890 Ou c'est plus large?

M. RAYMOND MALO :

Non, c'est surtout par rapport à ça.

895

LE PRÉSIDENT :

Et à quoi vous pensez comme compensation financière? Tout reste à définir avec Hydro-Québec?

900

M. RAYMOND MALO :

Oui. C'est-à-dire quand ça a été fait, ça n'a pas été pris en considération, je le répète, ils ont pris leurs paramètres à eux, ils ont dit, bon, on fait tel genre d'ouvrage, mais tel genre d'ouvrage, bien, c'est sûr qu'ils n'ont pas considéré les communautés qui se retrouvaient asséchées.

905

LE PRÉSIDENT :

910 Et puis vous demandez quand même une compensation financière. Vous proposez une compensation financière à la fois aux propriétaires et à la fois aux municipalités?

M. RAYMOND MALO :

915 Bien là, c'est sûr que ceux qui ont des terrains, ils sont pénalisés. Les communautés, bien, c'est que quand on fait ça, c'est pour l'avenir. L'idée, c'est qu'ils n'ont pas de programme pour ça. C'est de mettre en place un programme qui permettrait de valoriser ça, de trouver des solutions, mais aussi au niveau monétaire.

920 En fait, ça a été fait à une époque où, bon, tout était permis. C'est-à-dire que les communautés d'accueil n'étaient pas considérées. Donc, on a fait des travaux majeurs et importants, mais bon, on ne faisait pas d'études fiscales, il n'y avait pas de BAPE, puis bon...

LE PRÉSIDENT :

925 O.K. Puis je pense qu'à la fois dans le cadre de votre requête que dans le cadre de votre mémoire, vous faites référence à la gestion des bassins, la gestion de l'eau de façon plus large. Est-ce que, par rapport à des modifications éventuelles dans la gestion des bassins, est-ce que vous avez communiqué avec à la fois le ministère de l'Environnement et Hydro-Québec pour voir s'il ne peut pas y avoir une table de réflexion et de planification par rapport à cette problématique ou il n'y a rien de fait pour le moment?

930

M. RAYMOND MALO :

935 Bien il n'y a rien de fait, mais dans le cadre du parc... puis il y a plusieurs années, avec la régie intermunicipale, je ne sais pas s'il y avait eu des discussions, il y en a peut-être eu, là, c'est à reprendre. Nous, on gère un territoire, là. De toute façon, il faut l'avoir, la discussion, quel que soit le moyen, que ce soit des bureaux d'audiences publiques ou d'autres projets. C'est une problématique importante du territoire, le fleuve et son assèchement, ou les aménagements qui ont été faits.

940

945 Quand on disait qu'on veut faire des plus, bien, c'est que ça, là. C'est qu'à chaque fois qu'Hydro-Québec veut faire quelque chose, et nous, parce que dans le cadre du parc, on veut développer, bien, c'est de construire ensemble et non pas de garder des positions qui datent d'une époque révolue.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, merci, Monsieur Malo, merci, Madame Lemieux.

950 **M. RAYMOND MALO :**

C'est moi qui vous remercie. Nous vous remercions beaucoup.

955 **Mme ALEXANDRA LEMIEUX :**

Merci.

960 **M. NORMAND AMESSE**

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Normand Amesse.

965

M. NORMAND AMESSE :

970 Normand Amesse, conseiller municipal à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. En fait, la dernière rencontre qui s'est tenue ici, je suis intervenu concernant l'abattage d'arbres sur les digues, concernant aussi la compensation, je pense, pour le milieu. Ça fait que je vais revenir à un point que j'ai entendu tantôt, puis effectivement, je corrobore les dires des gens qui ont passé ici.

975 Vous savez, on gère le fleuve, ça appartient à la communauté, à la population. Un jour, on décide de faire du fleuve, donner un apport économique en construisant des barrages. Ça a un impact sur les communautés, ça a un impact sur la vie des gens, parce qu'effectivement, nous autres, on le vit sur le côté sud du fleuve, c'est-à-dire sur le côté de Saint-Timothée.

980 Dans le village, les gens sont privés d'eau cinq, six mois par année. Ça a un impact sur le développement récréotouristique parce que ce qu'on a connu cet été, la fermeture de la plage parce qu'effectivement, pour des questions de sécurité, mais c'est parce qu'on gère un plan d'eau qui amène une production électrique, on gère des barrages, mais c'est une perte pour la Ville de 300 000 \$ qu'on a vécue l'été dernier.

985 Ça fait que vous savez, à un moment donné, on ne peut pas casser des œufs sans faire d'omelette. Il n'en demeure pas moins qu'on est conscients que ces ouvrages-là ne datent pas d'hier, puis qu'on a vécu à côté et qu'on va vivre encore le restant de nos jours à côté, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut être préoccupés par ça parce qu'on n'a eu aucune compensation, puis on a privé les gens d'une infrastructure récréative, la plage.

990 Moi, je pense qu'il y a une chose que j'aimerais – ça, c'est un point, je pense, qu'il faut tenir compte – qu'à un moment donné, que ça ne peut pas... on gère des installations, on produit de l'électricité, c'est collectif, mais il y a des gens qui paient pour.

995 J'avais soulevé la préoccupation concernant l'abattage d'arbres au niveau des digues. C'est qu'un moment donné, pour avoir retourné chez nous et pour avoir discuté avec les gens qui ont été impliqués dans le dossier, on en fait un calcul mathématique. C'est-à-dire on coupe 100 arbres sur notre bord, puis on en a 200 à couper, 200 quelques, on en a 100 pour Les Cèdres et 100 pour nous autres. Mais je pense que c'est plus que ça. La dame, tantôt, elle a soulevé le point que j'avais noté à la dernière rencontre, c'est qu'il y a des arbres matures là-dessus. Il y a des arbres qui ont
1000 beaucoup plus de valeur que de planter juste un arbre et de dire : bien, regarde, on en a planté un et on en a coupé un. Je pense que ça, là-dessus, ça mérite d'aller un peu plus loin.

Puis deuxièmement, je pense que... je reviens parce que nous autres, on va avoir un impact avec ça, ces travaux-là. Moi, je suis allé sur le terrain, je vous l'ai mentionné l'autre jour, j'ai vu les infiltrations d'eau. Écoutez, il y a des travaux à faire, ça, on ne passe pas à côté. C'est sûr qu'on
1005 essaie de trouver des façons d'accommoder tout le monde et des façons, aussi, de reconnaître ce qu'on vit actuellement chez nous dans nos communautés, mais il n'en demeure pas moins... puis d'ailleurs, j'ai l'appui du Conseil parce que par résolution au Conseil, on demande que ce projet-là... parce que ça a un impact chez nous, nous autres.

1010 Tout le camionnage, toutes les... tu sais, on m'a même parlé et les citoyens m'ont amené des arguments disant : écoutez, on parle d'écologie, on parle dans Hydro, être propres, mais il y a des gaz à effet de serre qu'on va vivre pendant deux ans, ce que ces camions-là vont créer pour l'environnement. Moi, la personne qui m'a amené cet argument-là, j'ai trouvé qu'il était très valable.
1015 On a à assumer ça, puis je pense que dans le milieu, il devrait y avoir une compensation qui est égale dans un nouveau projet.

Là, actuellement, on parle d'un projet de réfection parce que ce n'est pas admissible, mais moi, je pense qu'actuellement, avec l'ampleur – on parle de travaux d'au-dessus de 50 M\$, ce n'est
1020 pas rien, là. Ce n'est pas rien. Ça fait que je pense qu'on devrait être capables de compenser le secteur, le milieu par des projets structurant, justement à caractères social, communautaire ou récréatif pour qu'on ait des retombées suite à ce projet-là.

1025

Puis nous autres, au niveau de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, c'est sûr qu'on entame les démarches et on veut que ce projet-là, même si ça ne cadre pas dans la politique d'Hydro concernant... parce qu'étant donné que c'est un projet de réfection, moi, je demande qu'il y ait des discussions. Nous autres, on va demander des discussions avec Hydro-Québec pour qu'on soit compensés, justement pour être capables de vivre ces deux ans, puis c'est presque trois ans de travaux qu'on va avoir à subir.

1030

Malgré le fait qu'il y a eu des mesures de sécurité au niveau routier, ainsi de suite, il n'en demeure pas moins, je pense, que ce serait juste un retour normal envers la population qui a à subir, ceux qui vont subir ces travaux-là.

1035

Ça fait que tant qu'à moi, les questions qui avaient été soulevées, c'est sûr que nous autres, de notre côté, concernant la piste cyclable, ça, j'ai transmis l'information parce qu'effectivement, de notre côté, on peut traverser par le Parc des Îles à Saint-Timothée, se rendre à l'île aux Vaches et avoir accès au traversier qui va se rendre aux Cèdres. Ça n'a pas d'impact au niveau de la traverse cycliste, puis c'est sûr que ça l'a... puis les gens vont pouvoir venir de Soulanges, venir sur notre côté.

1040

Mais essentiellement... puis j'ai compris, aussi, qu'une des préoccupations, et je pense que je le rementionne, c'est que dans le fond, l'aire d'entreposage de l'entrepreneur se fait à l'intérieur des clôtures. Parce qu'à côté, l'entrée qui va mener aux travaux, au chantier, on a un terrain de soccer, on a un espace, on a un îlot que les arbres sont centenaires là-dessus. Ça, on veut s'assurer, et ils nous ont dit que – j'aime mieux le répéter parce que des fois, entre ce qu'on dit et qu'est-ce qu'on fait, des fois il y a une différence – que ce secteur-là ne serait pas touché, cet îlot-là, et le terrain de soccer et toute la végétation qu'il y a alentour. On se concentre seulement qu'à l'intérieur des clôtures pour que l'entrepreneur, parce qu'il va y avoir de l'entreposage, de l'équipement, des roulottes, ainsi de suite. Ça fait qu'il ne faut pas que ça ait d'impact sur l'ensemble du secteur actuellement qui est déjà propriété d'Hydro, qu'ils nous prêtent puis qu'on utilise, et que nous autres, on entretient aussi.

1045

1050

1055

Ça fait qu'essentiellement, j'aimerais qu'on pousse plus loin, à savoir, concernant la compensation au niveau de l'abattage d'arbres des digues, si vraiment c'est nécessaire parce que ce que je comprends dans les études, c'est qu'à un moment donné, on a dit qu'effectivement, ça pouvait déstabiliser et qu'il y a peut-être un problème. Mais la compensation pour le milieu pour les projets structurants, nous autres, on a des projets et on veut que ce soit bien.

LE PRÉSIDENT :

1060

Merci. Bien, justement, vous finissez par un point sur lequel je voulais revenir. Quand vous faites référence à des projets structurants, donnez-moi un ou deux exemples.

M. NORMAND AMESSE :

1065

Je vais vous donner un exemple. La construction, quand on a construit le poste Langlois qui est à Saint-Timothée, dans le secteur, il y a eu 1 % du projet qui est arrivé dans un projet structurant. 1 % de 40 M\$, si je me souviens bien, c'était 400 000 \$, puis on a aménagé la piste cyclable qui part du stationnement du Parc des Îles et qui s'en va au barrage de Juillet. Ça fait qu'il y a eu des aménagements qui ont été faits dans le parc régional avec cet argent-là.

1070

LE PRÉSIDENT :

Mais actuellement, ça serait quoi, mettons, un projet que vous caressez?

1075

M. NORMAND AMESSE :

Actuellement, ce serait... parce qu'on a des projets dans le développement du parc, le Parc des Îles de Saint-Timothée, c'est un parc qui vit en bordure du fleuve et les gens qui le fréquentent, c'est parce qu'ils le fréquentent parce que c'est un endroit privilégié parce qu'il y a un beau plan d'eau. Et actuellement, on met 1 M\$ dans le parc actuellement, tous des réaménagements de toutes sortes d'aménagements, autant au niveau mobilier, au niveau de l'aménagement urbain, ça fait que c'est sûr que dans la communauté, des projets dans ce secteur-là, on en avait pour 2,5 M\$ quand on a fait l'étude.

1080

1085

Ça fait qu'il y a tellement de choses à développer dans ce parc-là, des belvédères, de la construction, de mettre en valeur les îles alentour, que ne soyez pas inquiet, on est capables de... on a une bonne liste de projets qui vont justement bonifier, qui vont bénéficier, excusez, l'ensemble de la population, pas juste locale, mais régionale.

1090

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais clarifier un point aussi. Quand vous avez fait référence à des pertes de 300 000 \$...

1095

M. NORMAND AMESSE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1100 ...parce que la plage a été fermée.

M. NORMAND AMESSE :

1105 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Si je comprends bien, la plage est payante?

1110

M. NORMAND AMESSE :

1115 Oui, oui. Bien, effectivement, nous autres, parce qu'il y a des coûts d'entretien de la plage, on paye des gens. On a de la main-d'œuvre à payer. On a des sauveteurs, on a des entretiens de parc. Il a fallu faire une campagne de publicité pour démarrer la saison. Tu sais, il y a quand même des dépenses qui sont là, qui sont fixes. C'est sûr qu'on a été capables de gérer certaines choses, mais dans l'ensemble, nous autres, le Parc des Îles, c'est 300 000 \$ de revenus, puis c'est gratuit pour toute la population de Valleyfield.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas juste la plage alors?

M. NORMAND AMESSE :

1125

Bien, c'est le parc, c'est la plage. L'été, c'est surtout, ce qui est payant, c'est à partir du mois de juin jusqu'à la fête du Travail. Ça, c'est la plage, c'est l'opération de la plage.

LE PRÉSIDENT :

1130

Et combien de personnes qui viennent annuellement au Parc des Îles?

M. NORMAND AMESSE :

1135

Nous autres, l'été, en 2017... en 2016, je veux dire, excusez, en 2016, il y a eu 35 000 entrées. 35 000 entrées, ça, ça inclut... parce que les gens qui vivent à Salaberry-de-Valleyfield, il y a un

1140 passeport citoyen et ces gens-là, c'est gratuit. Il y a des gens de l'extérieur qui viennent, mais d'entrées à chaque jour, quand on comptabilise les entrées, c'est 35 000 personnes qui fréquentent le Parc des Îles.

1145 Puis à l'année, la statistique au niveau du Parc des Îles de Saint-Timothée, on a été capables d'évaluer jusqu'à 50 000 personnes par année qui fréquentent le parc, parce qu'on a des activités hivernales, parce qu'il y a des gens fréquentent le parc à tous les jours. Ça fait qu'à ce moment-là, c'est ça. C'est quand même, au niveau de la Ville, c'est quand même un endroit, au niveau
1150 touristique, qui est très intéressant pour la Ville. Parce qu'il y a beaucoup de gens de l'extérieur qui viennent à Salaberry-de-Valleyfield, et d'ailleurs, les citoyens peuvent en profiter aussi, comme j'ai dit, mais c'est ça. C'est 35 000 entrées qu'on a eues en 2016. Puis à l'année, les statistiques qu'on a été capables de construire, qui sont très conservateurs, c'est 50 000 personnes qui fréquentent le parc par année.

1155 C'est pour ça que quand tantôt, on dit que quand on assèche un plan d'eau comme on assèche, comme on vit depuis des années, depuis toujours, ça a un impact sur les résidents, sur les gens qui fréquentent ces endroits-là. Et c'est pour ça que si on peut être capables d'établir une façon de compenser, bien, écoutez, et que ça amène de plus pour les gens du milieu, bien moi, je pense que... on ne cherche pas la confrontation, on veut juste de la bonne collaboration et d'une reconnaissance que, je pense, des ouvrages qui sont là, qui sont nécessaires pour le fonctionnement de la société d'État, mais il faut penser aux gens qui vivent à côté.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi, peut-être que vous ne pourrez pas répondre, mais à votre connaissance, la fréquence des achats/ventes de maisons riveraines, est-ce qu'elle est beaucoup plus importante que dans d'autres secteurs?

1165 **M. NORMAND AMESSE :**

1170 Je sais que j'ai rencontré, un jour, un ingénieur qui restait dans mon quartier, un monsieur qui était ingénieur et qui a travaillé des années à faire des recherches, parce que lui vivait sur une île en bordure du fleuve, pour être capable de justifier pourquoi on assèche le fleuve. Puis il m'a montré un dossier qui était ça d'épais. Ce n'est jamais arrivé, finalement. Il est décédé, il est parti puis il n'a jamais vu l'eau dans le fleuve, et il vit là, là. Tu sais.

Est-ce que ça a un impact? Je ne pourrais pas avancer de chiffres. Je sais que les valeurs des propriétés sur les bords de l'eau à Salaberry-de-Valleyfield comme à Saint-Timothée, dans le

1175 secteur, ils ont connu des hausses importantes de la valeur vente/achat. Ça fait est-ce que je suis capable de dire que ça influence le prix des maisons...

LE PRÉSIDENT :

1180 Ça a connu des hausses ou des baisses?

M. NORMAND AMESSE :

Non, je pense que c'est des hausses.

1185

LE PRÉSIDENT :

Ah oui?

1190

M. NORMAND AMESSE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1195

O.K.

M. NORMAND AMESSE :

1200

De notre côté à nous autres, toutes les dernières évaluations qu'on a connues sur le bord du fleuve, sur le côté Saint-Timothée, les évaluations des terrains et des propriétés ont monté de 20 % à 25 %. Parce que c'est les valeurs qu'il y avait à ce moment-là, par les ventes et achats. Ça, c'est le dernier rôle d'évaluation.

1205

LE PRÉSIDENT :

Sur un horizon de combien d'années?

M. NORMAND AMESSE :

1210

Bien, écoutez, je pense qu'on a peut-être vu ça dans les 10 dernières années qu'il y a eu de l'augmentation. Mais je pense que les gens recherchent de, 1, des bords de l'eau. C'est sûr que... mais je ne suis pas en mesure de dire, est-ce que ça a un impact direct sur l'évaluation? Là, je n'ai

1215

pas de chiffres pour appuyer, mais je sais qu'il y a eu des augmentations assez importantes sur les propriétés puis sur les terrains dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

1220

Bien, merci beaucoup, Monsieur Amesse.

M. NORMAND AMESSE :

Merci.

1225

Mme LINDA JULIEN

LE PRÉSIDENT :

1230

Madame Linda Julien. Bonsoir, Madame.

Mme LINDA JULIEN :

1235

Bonjour, bonsoir. Alors, c'est un peu pas mal spontané par rapport aux interventions qui ont été faites. Moi, je suis du secteur Saint-Timothée. En plus d'être citoyenne, je suis membre du conseil du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée dont vient de parler notre conseiller municipal avec qui on travaille beaucoup pour, justement, la préservation de ce parc.

1240

Alors, je vais avoir quelques points à faire, notamment par rapport au parc, mais également par rapport à la portion riveraine du fleuve qui concerne évidemment la population de Saint-Timothée.

1245

Ce que je dirai, brièvement, j'ai pris quelques points, c'est en prenant connaissance, évidemment, du texte qui est paru dans le journal. Premièrement, il y a beaucoup de choses qui n'ont pas été mises de l'avant de longue date pour informer la population, et je pense, s'il y a un des reproches qui doit être fait de prime abord, c'est justement ce qui a été soulevé par monsieur Malo tantôt, c'est l'absence de communication, je pense, adéquate pour informer de ce qui va se faire et de la façon dont ça va se faire.

1250

Notamment, une des choses qui a été mise de l'avant, c'était qu'il n'y a pas de détails très précis qui peuvent être donnés au niveau de la sécurité parce qu'il y avait question de sécurité qui

1255 pouvait peut-être amener des préoccupations terroristes si on divulguait la façon dont les réfections, les travaux de rénovation étaient pour être faits.

1260 Alors, mon commentaire par rapport à ça est le suivant. Je ne sais pas qui est responsable des communications à Hydro-Québec. Si, effectivement il y a une préoccupation terroriste, malfaisante ou dangereuse, je pense que la meilleure façon de l'éviter, c'est de ne pas y donner ou d'y prêter attention de la façon dont ils l'ont fait. On ne vous informe pas parce qu'il y a un risque, et on ne veut pas attirer l'attention. Alors, la première conclusion qui me vient à l'esprit, si vous ne voulez pas attirer l'attention, n'en parlez pas, et comment se fait-il qu'il n'y a pas des travaux qui sont faits de façon régulière?

1265 Tantôt, j'entendais le premier monsieur dont le nom m'a échappé, qui semble soulever du fait qu'il n'y a pas un programme de suivi constant. Alors, comment se fait-il qu'il n'y a pas une référence simple au fait qu'à tous les 5 ans, ou 10 ans, ou 15 ans ou 20 ans, qu'il doit y avoir une réfection des digues parce que c'est normal de le faire quant à l'entretien usuel des lieux. Alors, ça ne soulèverait pas de préoccupations par rapport aux risques des populations riveraines.

1270 Quand on dit, à Saint-Timothée, qu'il y a un risque qu'une centaine de familles ou de maisons qui risquent d'être inondées si jamais les digues ne tiennent pas parce qu'il y a un avancement de l'érosion, je trouve que c'est totalement inacceptable. On ne peut pas être assis ici et dire que : ah oui, c'est normal, ils ne nous en ont pas parlé, mais il y a 100 citoyens qui peuvent être inondés. Ce n'est pas sérieux!

1275 Monsieur Malo le mentionnait par ailleurs, et je suis d'accord avec lui quand il dit : est-ce qu'on attribue encore des mesures du 18^e siècle ou du 19^e siècle quant aux travaux ou au développement? C'est inadmissible, totalement inadmissible qu'une entité aussi importante qu'Hydro-Québec nous lance ça comme ça, impunément, que peut-être une centaine de personnes pourraient être inondées.

1280 Écoutez, 1, ce n'est pas sérieux. Deuxièmement, la population a avantage et a à se préoccuper ou a la légitimité de savoir qu'elle est à risque parce que, quoi, les travaux n'ont pas été faits pendant tout ce temps-là?

1285 Bon, alors, mon premier reproche, c'est qu'il y a une inadéquation inadmissible quant à la réfection. Est-ce qu'il n'y a pas un plan régulier de suivi, de vérification au niveau des digues? Comme on dit, c'est non seulement essentiel, mais c'est ce à quoi on doit s'attendre, première des choses. La deuxième des choses, c'est par rapport à ce qui a été mentionné.

1290

On parle d'enlever tous les arbres de ces digues-là. Vous savez comme moi que la végétation est, en fait, un instrument pour maintenir les berges. Alors, donc, est-ce que, effectivement, s'il y avait eu plus ou si on y faisait plus attention, si on remplace des arbres matures par de petits arbres, l'effet de rétention au niveau de la végétation est un effet amoindri, donc il y a un danger accru. Donc, effectivement, je vais ajouter ma voix à celles qui m'ont précédée pour dire il y a une adéquation qui doit être faite par rapport à ce qui est enlevé et ce qui doit être remplacé, et le coefficient de ratio, ce n'est pas un pour un; il faut qu'il soit supérieur pour remplacer ce qui était déjà là, et améliorer ce qui était déjà là.

Un autre petit point que je voulais faire également. On a parlé de travaux sauvages, je pense. Moi, évidemment, je suis d'une longue génération de personnes qui sont dans le coin. Le barrage à Saint-Timothée par rapport à la digue, c'est encore primitif, c'est d'une laideur incroyable. Ça n'a jamais été amélioré. Je pense le deuxième point que je veux faire c'est 1, qu'Hydro-Québec a l'obligation de maintenir informées les populations et de faire les suivis de sécurité pour les populations riveraines, mais le troisième des points, exactement au 21^e siècle, on est en droit de s'attendre que des travaux soient faits avec un élément qui soit esthétique. Et je pense qu'ils ont les moyens de payer un peu d'esthétisme quand on fait affaire à des lots qui sont riverains. Il y a une laideur incroyable. Si on parle de ce qui était autrefois, ce qu'on appelait la Gotsal [phonétique] à Saint-Timothée, il n'y a jamais eu une amélioration sur des décennies où il y a une préoccupation esthétique, alors que c'est, en fait, un milieu récréotouristique.

Monsieur Amesse le dit avec raison, dans notre parc, on a des dizaines de milliers de personnes qui passent chaque année et on y vient parce que c'est beau. C'est beau l'été, on a de l'eau. Mais entre les deux... et puis l'autre chose, c'est qu'il y a des restrictions par rapport aux phragmites. Bon, ça, c'est une autre chose qu'Hydro-Québec, semble-t-il, a son mot à dire là-dessus. Il y a un enlaidissement incroyable et le fait que les berges sont affectées par rapport à ça.

L'autre point que j'ai souligné, c'était par rapport au niveau de l'assèchement. Je pense que ça a été quand même assez couvert. On fait des activités l'hiver. Ça permet des fois, peut-être, de faire du ski dans le lit du fleuve, mais d'un point de vue environnemental, toutes les espèces qui y sont, sont affectées. Alors, il y a toute une dimension...

On ne nous parle jamais de la faune de ce fleuve-là. Soudainement, à chaque année, deux fois par année, on ferme les vannes. Tout ce qui est là, bien, si vous n'êtes pas foutu d'aller vers des eaux qui vont vous maintenir en vie, si vous êtes un poisson, une grenouille ou quoi que ce soit, eh bien, vous disparaîsez parce qu'il y a tout cet élément-là de faune qui ne semble pas retenir l'attention de qui que ce soit. Je pense que c'est un élément important qui doit être pris en compte également.

1330 L'autre chose, sur la façon de faire. Enfin, je n'entrerai pas dans la réfection, ce n'est
certainement pas mon domaine, non seulement de prédilection ou d'expertise, mais d'un point de
vue légal. Ce que je pourrai dire, c'est qu'au niveau de la sécurité, il y a des améliorations qui
doivent être faites. Au niveau de l'information, des améliorations qui doivent être faites. Au niveau
du récréotouristique, je pense qu'Hydro-Québec a des obligations parce qu'elle affecte.

1335 Tantôt, on a parlé de l'augmentation de la valeur des propriétés, monsieur Amesse, mais je
pense qu'il est important de souligner, c'est qu'à Saint-Timothée, il y a la section qui est riveraine
du fleuve, mais il y a également un corridor qui s'appelle la rivière Saint-Charles. Dans la section
1340 de la rivière Saint-Charles qui longe le village de Saint-Timothée, cette section-là n'est pas
asséchée, l'eau continue de couler parce qu'elle vient du lac Saint-François et de Valleyfield, et ça
continue à descendre. Ces propriétés-là ont pris beaucoup de valeur comme toutes les propriétés
qui avaient des bassins d'eau près d'elles. Mais au niveau des propriétés riveraines, bien, ça fluctue,
justement en fonction du paysage, en fonction du phragmite, en fonction de ce qui est visible ou
non visible à partir du terrain dont on parle.

1345 L'autre mention, c'est la fréquentation au niveau de Saint-Timothée. On n'a pas parlé des
édifices patrimoniaux qui sont le long du fleuve. Si jamais ces digues-là ne tenaient pas, on a une
église double centenaire, on a un presbytère qui est encore utilisé, l'ancien couvent, le collège. Ce
sont des édifices patrimoniaux qui sont juste sur le bord du fleuve, qui pourraient être affectés. En
1350 fait, c'est des bâtiments qui sont irremplaçables. Si jamais ces digues lâchaient, et là, je ne
mentionne pas toute la section des maisons qui sont des deux côtés de la rue Saint-Laurent, qui
font partie de la fameuse centaine de maisons qui pourraient être affectées.

1355 Alors, écoutez, c'était les points que je voulais soulever. Je vous remercie de prendre
l'attention d'écouter ces préoccupations, qu'elles soient autant citoyennes, mais également en
fonction du parc, qui est un parc non seulement de Saint-Timothée, mais vraiment un parc qui est
régional à l'avantage de toute la population, non seulement régionale, mais des gens qui viennent
du partout du Québec. Merci.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Pendant que vous êtes ici, j'aimerais juste vous poser une question. Vous siégez sur le
conseil d'administration du parc de Saint-Timothée.

1365 **Mme LINDA JULIEN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1370

Est-ce que vous avez aussi des projets structurants pour le parc?

Mme LINDA JULIEN :

1375

Les projets structurants, c'est nous qui les soumettons à monsieur Amesse pour que les améliorations soient faites. Ce qu'on essaie de faire par rapport au parc, c'est de lui garder sa vocation naturelle. Alors, il est extrêmement important que justement, l'eau de ce fleuve-là soit là parce que le parc se nourrit de cette eau-là. L'achalandage est lié à l'eau, évidemment, dans une grande partie, et c'est une fréquentation qui se fait tout au long de l'année.

1380

On fait des activités d'hiver et vous voyez, normalement, c'est juste en juin que l'eau, les vannes sont ouvertes pour que toutes les îles... Je ne sais pas si vous êtes jamais venu au Parc des Îles, Monsieur Zayeb? Non, mais j'aimerais vous inviter.

1385

LE PRÉSIDENT :

Si vous m'invitez.

Mme LINDA JULIEN :

1390

Oui, je le fais présentement, avec grand plaisir, comme on dit, de vous faire visiter. C'est assez exceptionnel, je vous dirai honnêtement, et en raison de ce site-là qui est l'entre-deux-lacs, il mérite, je pense, non seulement l'attention, mais l'obligation qu'Hydro-Québec en prenne un peu plus soin, non seulement du parc, mais également des îles.

1395

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci beaucoup. Monsieur Gilles Santerre.

1400

GILLES SANTERRE

M. GILLES SANTERRE :

1405

Bonsoir, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

LE PRÉSIDENT :

1410 Bonsoir.

M. GILLES SANTERRE :

1415 Mes points, c'est juste pour renchérir sur ce que monsieur Malo disait tout à l'heure sur les
côtés économiques où que les municipalités, on était victimes. Si on regarde chez nous, dans la
municipalité de Pointe-des-Cascades, on a 540 lots. Sur les 540 lots, il y en a 60 qui sont non
développés, qui sont dans l'ancienne Pointe-Juillet qu'on appelle chez nous. Ça, depuis les années
70, les gens avaient beaucoup de chalets qui étaient habités. Depuis les années 70 qu'ils ont fait
1420 l'assèchement du fleuve, c'est tombé. Les personnes ont laissé aller, les bâtiments ont été démolis
puis tout, et présentement, les terres sont toutes en friche.

Parce que le secteur de la mise à sec du fleuve se fait en deux parties. Tu as la partie en
haut, la Pointe-du-Buisson qu'on appelle, qui est la première *dam*, et la deuxième *dam*, qui est plus
bas, près du lac Saint-Louis, qui est où est qu'est l'île Cascade et tout. La première partie, l'eau,
1425 elle monte vers la fin avril, début mai, mais le deuxième secteur, lui, il est asséché jusqu'au 20 juin
à peu près, puis des fois ça va jusqu'au début juillet, s'il y a des complications. Mais normalement,
dans le bout du 20 juin, qu'ils remettent seulement l'eau dans ce secteur-là. Ce qui veut dire qu'on
a quasiment 50 % de l'été qui est passé.

1430 Nous autres, la municipalité de Pointe-des-Cascades, au bout de ça, on a des terrains à nous
qu'on appelle le Parc de la Pointe-Juillet. Dans ce secteur-là, il y a des anciens canaux du 18^e
siècle, le canal Cascades, le canal, le trou qu'ils appelaient, qui étaient des anciens canaux
militaires que la Société historique de Pointe-des-Cascades, partenaire de la Municipalité, ils ont
fait la mise en valeur de ces places-là. On a mis des ponts, on a fait des choses pour visiter. Mais
1435 on ne peut pas le mettre en application, visiter des canaux quand ils sont à sec plus que 50 % de
l'été.

Ça fait qu'on parle d'un impact économique chez nous, et on a un secteur, depuis 30 ans qu'il
n'est pas développé. Le secteur des 60 terrains privés, ça fait plusieurs fois que ça change de
1440 promoteur. Tous les promoteurs qui pensent de faire une mine d'or à développer, quand ils arrivent
pour essayer de faire affaire de même, qu'un fleuve qui est à sec, il n'y a aucun intérêt.

Il y a des places au bord de l'eau que les terrains montent de 1,5 % à 2 % de plus sur la
valeur foncière, mais chez nous, c'est le contraire qui s'est produit. C'est des terres qui sont rendues
1445 en friche et tout. Sur 540 lots, 60 lots, c'est 10 % de la municipalité, sans compter tout le secteur de

la Pointe-du-Buisson aller au lac Saint-Louis, il y a 50 % de mon village qui est à sec l'été. C'est des impacts majeurs chez nous, récréotouristiques et tout notre développement, là.

LE PRÉSIDENT :

1450 Ces 60 lots sont privés actuellement?

M. GILLES SANTERRE :

1455 Il y a 60 lots privés, et il y a une grosse partie du secteur qui est quasiment aussi grande de superficie qui appartient au parc de la Pointe et qui va où est qu'est la dernière *dam* d'Hydro-Québec. On a une borne qui s'appelle, une borne qui est installée qui sépare les deux comtés dans le temps, qui étaient Vaudreuil et Soulanges. On a tout fait, nous autres, tous des sentiers pour les vélos, ces choses-là, pour mettre en valeur notre côté patrimoine du village, mais à cause que le fleuve est à sec et tout, bien, on a de la misère à le développer.

1460

LE PRÉSIDENT :

Selon le schéma d'aménagement, ces 60 lots sont zonés comment?

1465 **M. GILLES SANTERRE :**

1470 On a réussi, avec les derniers PMAD, de la modifier. Avant, c'était zoné seulement résidentiel, puis là, on l'a mis récréotouristique et résidentiel pour essayer d'augmenter le développement. Mais à date, ça stagne. On essaye, avec les gens du CLD puis des... qui essaient de nous donner un coup de main qui est rendu le DEV, maintenant, pour essayer d'amener des gens pour pouvoir investir, mais ça stagne. On a de la misère. Quand on veut développer le côté récréotouristique, qu'on est sur un des plus beaux fleuves de la province de Québec, le fleuve Saint-Laurent, mais qui est à sec six mois par année, ça ne développe pas gros, là.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est quand même dans votre schéma d'aménagement?

M. GILLES SANTERRE :

1480 C'est dans le schéma d'aménagement, oui, récréotouristique et tout, puis on essaye de le développer. C'est 60 lots qui... ça stagne là. Oui, c'est sûr, si c'est un côté de roc, coûte plus cher à développer, mais quand tu n'as pas d'eau, tu n'as pas d'intérêt, les promoteurs, ils viennent, puis

ça change de main, mais ça tombe toujours. Les terres sont rendues en friche, tout est rendu, là...
1485 on va se ramasser avec des milieux humides qui n'existaient pas avant puis tout, là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça représente des pertes financières importantes?

1490 **M. GILLES SANTERRE :**

Bien, c'est sûr.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

À combien vous l'estimez?

1500 **M. GILLES SANTERRE :**

Bien, je dirais, c'est au moins 5 % de notre valeur foncière de la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

1505 C'est-à-dire?

M. GILLES SANTERRE :

Ce qui veut dire une valeur foncière de... Je crois qu'on est à 135 M\$, c'est 5 % de ça.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est à peu près 6M \$.

1515 **M. GILLES SANTERRE :**

Oui. C'est les points pour enrichir ce que monsieur Malo disait.

LE PRÉSIDENT :

1520 C'est ce que j'ai compris. Très bien, merci beaucoup, Monsieur Santerre.

M. GILLES SANTERRE :

1525 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1530 O.K., alors, puisqu'il n'y a plus d'intervenants, ceci met fin à la deuxième... non, excusez-moi. Il y a une question que je dois poser. Est-ce qu'il y a des demandes pour des droits de rectification?

1535 Nous allons prendre une pause de cinq minutes pour permettre aux représentants d'Hydro-Québec de se pencher sur l'intervention qu'ils feraient comme droit de rectification.

1535 Alors, nous nous retrouvons dans cinq minutes.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1545 Alors, Mesdames et Messieurs, nous reprenons les travaux. Donc, madame Caroline Belley, porte-parole d'Hydro-Québec, va se prévaloir du droit de rectification. Madame Belley, à vous la parole.

1550 **Mme CAROLINE BELLEY :**

1555 Alors, Monsieur le président, je suis accompagnée d'Éric Péloquin, notre ingénieur-chef, sécurité des barrages. Alors, Monsieur le président, Hydro-Québec aimerait préciser certaines informations.

1560 Premièrement, les ouvrages de Pointe-des-Cascades, de Pointe-du-Buisson et de Saint-Timothée ont été aménagés dans les années 70 pour répondre aux attentes et aux préoccupations des citoyens riverains à l'époque, dans le but de pouvoir, de leur en faire profiter et pour qu'ils puissent profiter de certains plans d'eau et créer des plans d'eau plus stables. Car il faut comprendre qu'avant les années 70, ces plans d'eau là étaient encore plus asséchés.

M. ÉRIC PÉLOQUIN :

1565 Deuxième aspect, Monsieur le président, c'est au sujet du suivi régulier de l'état de la digue. Hydro-Québec, on a mentionné qu'il y avait peut-être un manque. Je pense qu'il y avait une incompréhension des données qui ont été présentées au niveau du suivi qu'Hydro-Québec fait de cette digue-là, tenant compte de son état.

1570 Alors, on a six visites par année pour faire les observations visuelles, mais on a aussi tout un système d'auscultation. C'est des instruments qui nous permettent de mesurer l'état de la digue, et notre meilleure compréhension de la digue depuis les années qu'on la suit pour arriver à ce projet de réfection là, fait en sorte que le suivi est suffisant et régulier, et ça a été démontré au gouvernement dans le cadre de la *Loi sur la sécurité des barrages*.

1575 **Mme CAROLINE BELLEY :**

1580 On a aussi noté une préoccupation par rapport à la faune aquatique qui a été amenée. Il est important de rappeler qu'Hydro-Québec fait une vidange à tous les automnes quand les bassins sont asséchés. On assèche tranquillement les bassins afin de pouvoir aller faire le sauvetage des poissons et ceux-ci sont amenés vers le fleuve, et quand ils sont pris dans des fosses, ils sont relocalisés. Alors, il n'y a pas une grande mortalité de la faune aquatique dans les bassins.

M. ÉRIC PÉLOQUIN :

1585 Maintenant, pour la sécurité de la population, nous rappelons à nouveau que la digue est sécuritaire. Elle est en place depuis 100 ans. Il n'y a aucun lien entre les scénarios improbables qui ont été discutés dans les journaux la semaine dernière, et le projet qui vise à assurer la pérennité de l'ouvrage, c'est des travaux préventifs pour régler des problèmes d'anomalies de comportement, ce n'est pas en lien avec les scénarios improbables discutés.

1590

Mme CAROLINE BELLEY :

1595 Et, finalement, Hydro-Québec est toujours ouverte aux discussions avec les représentants des organismes du milieu et les citoyens. En tout temps, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous. On est prêts à vous rencontrer. Je vous remercie.

MOT DE LA FIN

1600

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Je n'ai pas de questions, donc je suis mieux de terminer ça comme ça.

1605

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de droit de rectification? Non?

1610

Donc, Mesdames et Messieurs, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter tous les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1615

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit, si vous y pensez d'ici là, auront jusqu'à mardi 3 avril 2018 pour le faire, donc une semaine.

Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à monsieur Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur de la commission, car à défaut de le faire, bien sûr, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification dépassé ce délai.

1620

Nous vous rappelons que ce droit sert uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

1625

La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé, comme je le disais en ouverture, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 22 juin 2018.

1630

La commission d'enquête tient enfin à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, à ses questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration soutenue.

Merci et bonne fin de soirée.

AJOURNEMENT

1635

1640 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle
des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique, le tout selon la loi.

1645 ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.